

## Retour d'expérience

# Formation en sécurité : le rôle des préventeurs

*Les risques que les opérateurs sont habitués à rencontrer dans l'industrie ou le génie civil diffèrent beaucoup d'un secteur à l'autre. C'est l'une des raisons pour lesquelles les grandes compagnies telles qu'Eiffage se sont dotées de préventeurs, dont le rôle est de faire en sorte que tous les sites du groupe soient conformes à la législation et que le personnel travaillant sur le terrain puisse opérer en toute sécurité. Quelques explications avec Emmeline Monjo, préventeur industrie au sein du groupe Eiffage en région Rhône-Alpes.*

**E**iffage Travaux Publics figure parmi l'un des leaders français du bâtiment, ce qui ne l'empêche évidemment pas d'être lui-même confronté aux différents risques habituellement rencontrés dans l'industrie.

Une division consacrée à l'industrie existe d'ailleurs et se subdivise en plusieurs domaines d'activité que sont l'exploitation de carrières (pour une production annuelle de 21 millions de tonnes), les usines de liants, où est transformé le bitume pour fabriquer les émulsions de bitume, les bitumes fluxés et les bitumes modifiés, les postes d'enrobage pour une production annuelle de plus de 11 millions de tonnes d'enrobés à travers un réseau de 200 postes d'enrobages fixes ou mobiles et, enfin, l'exploitation de postes d'enrobage à froid, installations qui correspondent à une demande spécifique.

Au sein de ces différents sites de production, les problématiques de sécurité sont nombreuses, en particulier pour les activités de maintenance. « *Celles-ci concernent essentiellement la partie graissage des roulements ou des moteurs-réducteurs, l'entretien des carters, lesquels s'usent très vite dans les carrières, les tâches qui relèvent de réglages divers comme lorsqu'interviennent des changements de coupures de fabrication ; il faut changer les maillons et les grilles de crible pour obtenir une coupure différente, sans oublier le nettoyage des installations sur les postes d'enrobage* », souligne Emmeline Monjo.

Sur ce type d'installation, les consignes de sécurité sont strictes et pourtant pas toujours respectées. C'est du moins ce que constate au quotidien Emmeline Monjo, dont le rôle est de contrôler la conformité des sites du groupe au Code du Travail ainsi qu'au Règlement général des industries extractives ; « *mon rôle est également de vérifier si les contrôles des règles et des consignes de sécurité sont bien respectés. Mais la conformité du site passe avant, puis vient l'étape de l'amélioration des conditions de travail. Un groupe de travail se réunit pour débattre des différentes problématiques ; ce groupe est constitué du chef d'exploitation, du préventeur, d'un homme du terrain concerné par une problématique en particulier et d'un intervenant extérieur tel que le médecin du travail par exemple* ».

### Le « quart d'heure » de sécurité

Vient enfin la phase de formation en sécurité ; « *cette partie de mon travail intervient plutôt après, c'est-à-dire en complément des formations réglementaires. Concrètement, lorsque je m'aperçois qu'un acte ou une habitude présentent un risque quelconque, comme cela est arrivé pour la phase de consignation qui n'a pas été scrupuleusement respectée, j'organise un rappel de formation sous la forme d'un "quart d'heure" de sécurité* ». Mais ce quart d'heure intervient surtout lorsqu'une opération de

maintenance plus ou moins délicate est à effectuer ; « *avant chaque tâche, nous rassemblons les techniciens de manière à rappeler l'existence des différents risques et lister les moyens de protection collective. Enfin, en dernier recours, on s'oriente vers le port des EPI* ». Le but : instaurer un véritable dialogue entre les acteurs présents sur le terrain, de l'opérateur au préventeur. Exemple d'intervention délicate, le stockage et le chargement des cailloux dans le camion. « *Il faut bien avoir à l'esprit que le risque n'est pas seulement électrique – on doit couper la tension du casque – mais aussi mécanique car la prémie fonctionne à l'air comprimé. On doit donc bloquer mécaniquement le casque pour ne pas qu'il risque de se refermer s'il reste un peu d'air* ». Plusieurs types de consignations existent : pneumatique, hydraulique ou chimique.

Autre opération exigeant une vigilance toute particulière, celle du broyage de cailloux en carrière, et notamment le changement régulier des mâchoires du broyeur. Chacune pèse près de 500 kg. Pour ce faire, les techniciens utilisent une grue ; « *on doit s'assurer de disposer du matériel adéquat et d'avoir le bon poids par rapport au tonnage* ».

En matière d'EPI, Emmeline Monjo insiste bien sûr sur les équipements à porter : les chaussures sont obligatoires en prévention des risques qui existent sur les passerelles encombrées, tout comme les ports de casques et de bleus de travail, de harnais, de bouchons anti-bruit, de masques à poussière ou encore de gants adaptés en fonction des expositions (bitume stocké à plus de 150°) ou des activités (comme la manutention) ■

Olivier Guillon